

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL326

présenté par

Mme Mazetier, M. Popelin, Mme Untermaier, Mme Chapdelaine, M. Roman, Mme Karamanli,
M. Valax, Mme Appéré, Mme Sommaruga, Mme Le Dissez, M. Mennucci, Mme Zanetti,
Mme Laurence Dumont, M. Raimbourg, Mme Descamps-Crosnier, M. Dosière et les membres du
groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 54

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dispositions n'ont pas leur place dans ce texte.